

Soutenir les collectivités

- Affectation d'une fraction du produit de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance aux départements et aux communes pour le financement de l'entretien de leur voirie.
- Suppression des minorations concernant les variables d'ajustement.
- Création d'une dotation exceptionnelle de 100 M€ en faveur des départements confrontés à une forte dégradation de leur situation financière.
- Création d'une dotation de soutien de 100 M€ au profit des collectivités ayant subi des dégâts majeurs en raison d'événements climatiques exceptionnels.
- Renforcement de la part garantie de la nouvelle dotation en faveur des communes nouvelles.
- Garantie de la rétrocession au bloc communal du produit de l'ensemble des amendes résultant des règles de circulation établies dans les ZFE-m.
- Augmentation de la DPEL à hauteur de 13,6 M€ et suppression du critère de potentiel financier pour l'éligibilité à la DPEL.
- Transformation de l'exonération de TFPB en exonération facultative.
- Création d'un prélèvement sur recettes de l'État au bénéfice des communes rurales pour le financement de dépenses d'investissement dans la défense extérieure contre les incendies.
- Fusion de la taxe sur les logements vacants et la taxe d'habitation sur les logements vacants.
- Suppression des règles de lien entre les taux de THRS et de TFPB au profit d'un encadrement de l'évolution de la THRS.
- Possibilité, pour la commune, de supprimer l'exonération de TFPB pour une construction sur sol non encore artificialisé.

Accompagner l'agriculture

- Instaurer une provision à la déduction fiscale pour stock de vaches.
- Pérenniser la dotation pour épargne de précaution.
- Relever de 322 M€ le montant de taxe affectée aux chambres d'agriculture.

Renforcement des ZRR avec :

- Classement en zones FRR et FRR « plus » des communes situées dans des départements à faible densité de population et exclusion des communes de plus de 20 000 habitants membres d'une métropole ou d'une collectivité urbaine.
- Substitution de la médiane au 35e centile dans le critère de revenu pour un classement en FRR.

Spécificités pour les communes de montagne en zonage FRR :
Classement des communes de moins de 20 000 habitants situées dans un territoire peu dense, respectant un critère de revenu assoupli (75e centile) et dont la majorité de la population réside en zone de montagne.

Dynamiser le logement

- Prolongation de la durée d'application de l'abattement pour la cession de logements en vue de la création de logements intermédiaires ou sociaux et précision sur la possibilité de l'appliquer pour la transformation de logements anciens.
- Prorogation à 2026 de l'exonération d'IR sur le produit de la location ou la sous-location en meublé d'une ou plusieurs pièces de leur habitation à un prix raisonnable.
- Application de la restriction géographique du PTZ dans le neuf à compter du 1er juillet 2025, et ouverture du PTZ dans l'ancien en zone tendue d'ici à cette date.
- Mobilisation de l'épargne pour la transmission du patrimoine et la rénovation avec exonération des DMTG.
- Assujettissement des locations de meublés de tourisme à la TVA et à l'alignement du régime fiscal des locations de meublés de tourisme sur celui du régime des locations nues, soit un abattement de 30% dans une limite de 15 000€ de recettes. Parallèlement, un régime dérogatoire serait maintenu dans les zones rurales, avec un abattement supplémentaire de 21%, soit un taux fixé à 51% dans la limite de 15 000€ de recettes.

Valoriser nos entreprises

- Majoration du taux de la réduction d'impôt « Madelin » pour les souscriptions en numéraire au capital des jeunes entreprises innovantes (JEI) soutenant ainsi l'investissement dans les PME innovantes et les start-ups.
- Rétablissement du plafond d'affectation des recettes de la TA-CFE aux Chambres des métiers et de l'artisanat.
- Réduction du prélèvement sur les fonds de roulement du réseau des Chambres de commerce et d'industrie à 25 M€.

Préserver la solidarité

- Bonification temporaire du taux de la réduction d'impôt «Madelin» au titre des souscriptions en numéraire au capital des PME des entreprises solidaires d'utilité sociale et des foncières solidaires.
- Extension de l'exonération de TFPB à des logements acquis depuis moins de 40 ans par des organismes de logement social.

Encourager et favoriser la transition écologique

- Ouverture du crédit d'impôt pour l'industrie verte à une partie de la filière de production des électrolyseurs.
- Extension du suramortissement véhicules lourds aux coûts liés à la transformation de la motorisation thermique de ces véhicules en motorisation 100 % électrique.
- Réinstauration du mécanisme de suramortissement visant à soutenir l'achat d'engin à motorisation alternative au GNR jusqu'à 2026.
- Prorogation de l'éco-PTZ à 2026.
- Taux réduit de TVA à 5,5% sur les transports collectifs de voyageurs conventionnés pour aider financièrement les AOM et affectation d'une fraction du produit de la mise aux enchères des quotas carbone aux AOM.
- Inclusion des véhicules électriques particuliers dans le périmètre du «malus au poids» favorisant ainsi notre filière automobile nationale.